

## DIAGNOSTIC TOUT A L'EGOUT – EAU PLUVIAL

ETABLI EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL LE 13/07/2020

### Objet

La présente mission consiste à établir le constat de diagnostic assainissement collectif.

Le diagnostic assainissement a pour but de vérifier le raccordement des immeubles à usage d'habitation au réseau public de collecte des eaux usées (tout -à l'égout) et eaux pluviales.

Le diagnostic assainissement est mis en œuvre en application d'une directive européenne cadre du 23 octobre 2000 (n° 2000-06), pour appliquer un objectif de développement durable. Le but étant de faire évoluer positivement la qualité de l'eau d'ici 2015.

La loi 2006-1772 du 30 décembre 2006 relative à l'eau et aux milieux aquatiques intègre dans le diagnostic technique un huitième certificat de conformité concernant le raccordement des installations d'un logement au réseau public de collecte des eaux usées.

Le raccordement au réseau collectif d'assainissement des eaux usées est obligatoire. Il doit être réalisé dans les deux ans de la construction de ce réseau.

Seuls les éléments visibles et accessibles le jour de la visite de l'installation d'assainissement collectif font l'objet du contrôle. Il appartient au propriétaire de mettre à disposition du technicien tous les éléments (plans, schémas d'implantation,...) et le libre accès aux regards de visite.

En aucun cas, le technicien ne pourra se prononcer sur l'état ou la conformité d'éléments enterrés ou rendus invisibles par des plantations ou des aménagements.

### Bien objet de la mission :

Type de bien :	Maison
Référence Logement :	
Adresse :	40 Rue de la Croix St Vincent 89340 VILLEBLEVIN
Partie de bien inspectée :	Totalité du bien
Date de visite :	10/07/2020

Ce Constat établi à l'occasion de la vente est rédigé par Mme Valérie WALTER opérateur de repérage

## **Renseignements concernant la mission**

### **Désignation du ou des bâtiments**

Type de bâtiment : Maison  
Numéro (indice) : 22007026 (1)  
Date du permis de construire (à défaut, date de construction) : Non communiqué  
Adresse complète : 40 Rue de la Croix St Vincent  
89340 VILLEBLEVIN  
Référence cadastrale : Section : C - Parcelle : 1129-1130-1131-1132 - Lot : Non Communiqué  
Bien en copropriété : Pas de copropriété

### **1.1.1.2 Désignation du client**

#### **Désignation du Propriétaire :**

Nom : [REDACTED]  
Adresse : [REDACTED]  
[REDACTED]

### **Désignation de l'opérateur de repérage**

Nom : Mme Valérie WALTER BARTIAL  
Email : contact@bgat.fr

### **Organisme chargé de la mission**

Raison Sociale : SARL BGAT  
Adresse : 18, Rue Auguste Morel - - 89100 SENS  
Numéro SIRET : 421 457 821 000 47  
Compagnie d'assurance : Nom de la compagnie : ALLIANZ  
N° de police : 493576831/02686536530  
Valide jusqu'au : 31/12/2020

### **Informations générales**

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de Néant repérage  
Représentant du propriétaire (accompagnateur) NEANT  
Date du contrôle : le 10/07/2020  
Année de construction : NC  
Caractéristiques de l'habitation : Maison

RDC : Entrée, Cuisine, Séjour, Dégagement, Salle d'eau, W.C. 1, Débarras, Chambre 1, Cellier, Appentis  
Étage 1 : Dégagement 2, Chambre 2, Chambre 3, Chambre 4, Chambre 5, Salle de bains 2, W.C. 2

### **Tableau récapitulatif des pièces**

<b>Nom</b>	<b>RACCORDE</b>	<b>NON RACCORDE</b>
<b>Au 1<sup>ER</sup> ETAGE</b>		
WC	OUI	
Salle de bains	OUI	
<b>Au rez de Chaussée</b>		
WC	OUI	
Cuisine	OUI	
Salle d'eau	OUI	

### **.Implantation du système**

Existe-t-il des documents permettant de déterminer les caractéristiques et l'implantation du système :  
**NON**

Date du contrôle : le 10/07/2020

### **COLLECTE DES EAUX USEES**

Existe-t-il une boîte de branchement sur le domaine public OUI  
Si Oui placé sur le trottoir ? OUI  
Ou dans la propriété privée ? NON  
Existe-t-il un regard de collecte sur le domaine public OUI  
Si Oui placé sur le trottoir ? NON  
Ou dans la propriété privée ? NON  
Le regard est-il accessible ? OUI  
Si Oui, présente t il des signes d'altération ? NON

**Commentaires : une injection de permanganate de potassium ou équivalent (fluorescéine) a été effectuée et a permis le suivi des eaux jusqu'au regard sur la rue.**

Les eaux usées et les eaux pluviales sont elles collectées séparément ?  
OUI (puisard)

## Conclusions du rapport

**Filière conforme/satisfaisante ? OUI**

**Filière inexistante ou incomplète ? NON**

**Dégradations importantes constatées ? NON**

**Nuisances constatées ? NON**

**Filière à l'origine d'une pollution et/ou d'un problème de salubrité publiques ? NON**

**Proposition d'avis du contrôleur**

**une injection de permanganate de potassium ou équivalent (fluorescéine) a été effectuée et a permis le suivi des eaux jusqu'au regard et la boîte de branchement**

*Le local est raccordé au réseau public d'assainissement*

*Ce rapport ne contrôle pas la conformité du réseau privatif de la maison*

**Cachet de  
l'opérateur**

**Date de visite et d'établissement de  
l'état**

Visite effectuée le : 10/07/2020

par : Mme Valérie WALTER  
BARTIAL

Rapport édité /le : 13/07/2020  
: SENS



## Attestation sur l'honneur

Je, soussignée Mme Valérie WALTER, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

En complément à cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification, ainsi que mon attestation d'assurance.

# Attestation d'assurance



## ATTESTATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE 2019

Allianz I.A.R.L.D. Société anonyme au capital de 991.007.200 euros, inscrite au RCS de Nanterre, sous le numéro 542 110 291, dont le siège social est situé : 1 cours Michelet CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex, atteste que :

**BGAT BARTIAL STEPHANE**  
16 RUE AUGUSTE MOREL  
88100 SENES CEDEX

SIREN : 42145782100047

N° d'inscription à l'Ordre - 4659853

Est titulaire d'un contrat d'assurance de Responsabilité Civile sous le n° 49357683/201 qui a pour objet de garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait des activités suivantes :

### • Activité de Géomètre-Expert,

Telle que prévue par la loi n° 48-942 du 7 mai 1946, modifiée par les lois 85-1408 du 31 décembre 1985, 87-999 du 16 décembre 1987 et 94-529 du 28 juin 1994 et du décret n° 94-478 du 31 mai 1996.

Y compris :

- Le géo-référencement
- La Détection des réseaux et canalisations dans le cadre de l'Arrêté du 16 février 2012, JORF n°0045 du 22 février 2012, relatif à l'audition de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution

Ainsi que toutes les activités admises par l'ordre des Géomètres-Experts

### • Activité d'expertise amiable et judiciaire

### • Activité de diagnostic Immobilier réglementaire

Telle que prévue par la loi n° 46-042 du 7 mai 1946, modifiée par les lois 85-1408 du 31 décembre 1985, 87-999 du 16 décembre 1987 et 94-529 du 28 juin 1994 et du décret n°94-478 du 31 mai 1996, et admises par l'ordre des Géomètres-Experts.

- La Constat de risque d'exposition au Plomb
- Le repérage d'amiante
- La présence de Termiles et autres insectes xylophages
- L'Etat de l'installation de Gaz
- Le Diagnostic Performance Energétique (DPE)
- L'Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat des risques naturels et technologiques
- La Contrôle des installations d'Assainissement NON Collectif
- Les mesurage Loi Carrez/Loi Boutin/ Loi Scellier
- Les activités complémentaires suivantes :
- La présence d'autres insectes xylophages
- La présence de champignons lignivores
- Calcul des Millèmes de Copropriété
- Etat descriptif de division
- Etat des lieux locaux

Page 1 sur 2

- L'analyse de la teneur en plomb dans l'eau potable
- Diagnostic Risque d'infiltration par le plomb
- Recherche de plomb avant travaux
- Diagnostic Radon
- Certificat aux normes de Surfaces et d'habitabilité Et Prêt à Taux Zéro
- Certificat des travaux de réhabilitations et Investissement locatif dans l'ancien (Dispositifs Robien)
- Contrôle d'Assainissement Collectif
- Diagnostic technique pour mise en copropriété d'immeubles de plus de 15 ans (Loi du 13/12/2000- article 74-alinéa 111.6.2)
- Diagnostic Technique Global conformément à la Loi n° 2014-366 dite Loi Alur et son décret d'application n° 2015-587 du 28 mai 2015
- Certificat de logement décent
- Etat du dispositif de sécurité des piscines
- Inspections de meubles et de résidences de tourisme
- Détection de réseau

### Montants des garanties:

Responsabilité civile exploitation :

Tous dommages confondus : 8.000.000 € par sinistre

- dont dommages matériels et immatériels consécutifs : 1.500.000 € par sinistre
- dont atteinte à l'environnement : 385.000 € par sinistre et 600.000 € par année d'assurance

Reconstitution d'archives : 200.000 € par sinistre

Responsabilité civile professionnelle :

Tous dommages confondus : 8.000.000 € par sinistre et par année d'assurance

- dont dommages immatériels non consécutifs : 1.800.000 € par année d'assurance

Cette attestation est valable pour la période comprise entre le 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 sous réserve du paiement de la cotisation.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des termes et limites du contrat d'assurance susmentionné, et n'implique pas une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

Fait à Neuilly Sur Seine, le 28 décembre 2018, pour valoir ce que de droit.

Pour Allianz IARD

Délégation à VERLINGUE



Page 2 sur 2